

DOSSIER D'INSCRIPTION DIPLOME D'ETAT CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

IDENTITE DE L'ETUDIANT(E)

NOM : (en lettres majuscules) : Sexe : M F

Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) :

Né (e) le à : Département : Pays :

Nationalité : ☎ Portable : Courriel: @.....

Adresse de l'Étudiant :
.....

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Régime demandé : Externe Demi-pensionnaire

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE

Nom et adresse de l'établissement scolaire ou du lieu de travail:

..... Classe : Options :

RESPONSABLE FINANCIER

Le RIB à fournir avec ce dossier devra être à son nom. En tant que personne majeure, vous pouvez être votre propre représentant financier

Je souhaite être mon propre responsable financier, je m'engage ainsi à régler tout frais relatif à ma scolarité, notamment les frais de demi-pension le cas échéant.

Je souhaite que la personne suivante soit mon responsable financier :

Nom : Prénom : Père / Mère / Autre : (*rayez les mentions inutiles*)

et j'autorise à mon responsable financier l'accès à toutes les informations relatives à ma scolarité (accès à Pronote et MonBureauNumerique)

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Père Mère Autre :

Nom : Prénom :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :

Père Mère Autre :

Nom : Prénom :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :

RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT

DEMI-PENSION

La gestion de la demi-pension se fait sous forme de forfait modulé.

Ce forfait consiste en la possibilité pour un étudiant de ne prendre son repas qu'un nombre déterminé de jours par semaine en fonction de son emploi du temps. Les jours peuvent varier d'une semaine à l'autre en respectant toutefois le nombre de jour déterminé par le forfait. Il va de soi que le prix unitaire d'un repas est d'autant plus bas que le nombre de jours concernés par un forfait est élevé.

Les forfaits vont de 1 à 5 jours.

Les inscriptions se font pour l'ensemble de l'année scolaire.

Le choix du type de forfait ainsi que les jours de demi-pensions seront à définir sur la fiche de renseignements qui vous sera remise par votre professeur référent le jour de la rentrée.

La carte magnétique qui vous donne l'accès au lycée vous permettra d'accéder à la restauration scolaire.

Les **étudiants externes ou demi-pensionnaires hors forfait** désirant déjeuner occasionnellement, ont la possibilité de se restaurer en chargeant la carte JEUN'EST directement sur le site du lycée avec les codes qui leur seront transmis avec la carte JEUN'EST la semaine de la rentrée ou par virement bancaire et par 10 repas (soit 48.50€) Il en est de même pour les demi-pensionnaires qui prendront exceptionnellement un repas un jour différent de ceux prévus.

En cas d'oubli, de perte ou de vol de sa carte, l'étudiant peut être admis au restaurant en s'identifiant auprès de la personne qui gère l'accès à la chaîne du self. Dans les deux derniers cas, il devra acquérir une nouvelle carte en se présentant au service de gestion Bâtiment 1, bureau 1004. **Les étudiants sans carte passeront en fin de service.**

TARIFS ET REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT VOIR LE DOCUMENT : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

TARIF DU REPAS HORS FORFAIT et apprentis : 4.85 €

Le règlement s'effectue à chaque trimestre soit :

- par prélèvement automatique
- par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable
- en espèces
- par paiement en ligne sur le site du lycée Arthur Varoquaux

CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire, les changements éventuels de régime ne pourront avoir lieu qu'en début de trimestre sur demande écrite auprès du Chef d'Etablissement.

La demande de changement doit nous parvenir 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Cependant, si l'établissement est à l'origine d'une modification d'emploi du temps en cours d'année scolaire, l'adaptation du forfait sera de droit.

VIE SCOLAIRE ET INTERNAT (*sous réserve de place disponible*)

Si l'étudiant interne ne peut regagner l'internat au jour et à l'heure prévus, il doit OBLIGATOIREMENT en avertir l'établissement le plus rapidement possible et au plus tard le JOUR MEME.

L'inscription au Lycée Varoquaux implique l'acceptation de son règlement intérieur et de l'ensemble de ses règles de fonctionnement

Fait à le 2025

Signature de l'étudiant